la division en cola et commata. Par là même elle est un guide précieux pour qui veut savoir comment fut compris, dans les églises de Byzance, le texte de l'Ancien Testament.

4. Les nombreuses indications liturgiques qui encadrent les péricopes nous font connaître plusieurs détails de l'histoire des rites de l'église orthodoxe.

DE MEESTER PLACIDE O. S. B.

Les typiques de fondation (Τυπικὰ Κτητορικά).

SOMMAIRE. — I. Nature du typique. – Etymologie. – Opinions de divers écrivains. – Pensée de l'Auteur. — II. Listes des typiques. – Listes proposées. – Listes de l'Auteur. - *A*) Typiques ktétoriques. – *B*) Testaments de fondateurs. – *C*) Typiques ktétoriques perdus. – Conclusion. — III. Note sur les typiques italo-byzantins.

I.

Depuis longtemps l'attention des savants a été attirée sur ce genre de documents que l'on appelle Τυπικά, en slave Уставы.

Dans les siècles précédents, L. Allatius, Fabricius, Cotelier, et bien d'autres auteurs, ont recueilli des données et des notices sur les typiques et ils en ont même publié quelques textes.

Au XIX^e^ et au XX^e^ siècle les byzantinologues leur ont marqué un intérêt plus vif encore.

Malheureusement tous les écrivains ne s'efforcèrent pas d'établir de nettes distinctions entre les différents documents que l'on décore, trop facilement peut-être, du nom de Τυπικά, ou bien ils négligèrent d'en préciser la portée et la nature.

Qu'est-ce, en somme, qu'un Τυπικόν ?

Si nous recourons à l'étymologie de ce mot, τύπος signifie modèle, forme, ordre, norme [1]. Par conséquent, l'adjectif τυπικός, outre le sens primitif

(1) Sur la signification de ce mot et de ses dérivés, voir L. ALLATIUS, *De libris et rebus ecclesiasticis Graecorum*. Parisiis, 1645 Dissert. I. Nomen habet a τύπος quasi *forma* sit, *ordinatio, praescriptio, norma, regula, institutio*, p. 5. – JOS. COZZA-LUZI, *Nova Patrum Bibliotheca* (Continuatio A. Mai) T. X., Pars. II *Liturgica*: τύπος scilicet *facies, forma, norma, ordo*, p. 101. – K. KRUMBACHER, *Geschichte der Byzantinischen Litteratur*. 2^e^ ed., Munich, 1897, p. 314. – AL. DMITRIEVSKIJ, *Описаніе Литургическихъ Рукописей*. T. I, Kiev, 1895, p. XI. – WALD. NISSEN, *Die Diataxis des Michael Attaleiates von 1077*. Iena, 1894, pp. 2–5. Avec la signification de *règle* ou *norme*, le mot τύπος figure dans le titre des règles monastiques suivantes: Τύπος καὶ παράδοσις καὶ νόμος τῆς σεβασμίας λαύρας τοῦ Ἁγίου Σάββα, Τόμος καὶ τύπος τοῦ Ἁγίου Ὄρους

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de « figuré », « typique », veut dire: qui est conforme au modèle, à la forme à l'ordre, à la loi [1], ou: qui renferme des lois et des règles [2].

Pris isolément, le mot τυπικόν indique par conséquent le livre, le recueil, l'instrument qui contient des τύποι ou lois.

Il est formé de la même manière que les termes κανονικόν, recueil de canons ou règles, κανόνες [3], et ταχτικόν qui dérive de τάξις, ordre [4]. A la rigueur on pourrait les traduire avec K. Krumbacher par le terme générique de *formulaire* (*Formular*).

Τυπικὸν, pris comme substantif, peut à son tour recevoir un qualificatif et nous retrouvons alors des dénominations semblables à celles de τυπικὸν κτητορικόν, τυπικὸν λειτουργικόν, dont nous aurons souvent à reparler.

* * *

A première vue, la division des τυπικά en typiques liturgiques et typiques ktétoriques, s'il m'est permis d'introduire ce néologisme, est simple et naturelle.

L. Allatius l'avait déjà proposée [5].

En 1858, le cardinal J. B. Pitra maintient la distinction entre typiques de caractère purement liturgique et typiques monastiques; mais il range dans

καὶ τοῦ Πρωτάτου de Manuel Paléologue (1392–1425), Κανονικὸς τύπος de Saint Athanase fondateur du monastère de la Transfiguration dans les Météores (1350–1400). On trouve fréquemment le mot τύπος dans le sens de κανών dans les *Actes de Lavra*. Cfr. T. I des *Archives de L'Athos*, Paris, 1937, Index, p. 211.

(1) Dans ce sens on trouve les expressions: Τυπικαὶ διαδόσεις, Τυπικαὶ ἔξοδοι etc., donnations, dépenses *prescrites*.

(2) Voici quelques exemples. Τυπικὴ διάταξις: titre des typiques de l'Higoumène Nil et de Joachim, Métropolite de Zichna. – Τυπικὴ... διαθήκη: titre du typique de Néophyte le Réclus. - Τυπικὴ παράδοσις: typique du moine Nil Damilas, appelé aussi Διαθήκη. - Χρυσόβουλλον τυπικόν: titre de la Novelle XXVII, d'Alexis Comnène de 1086. Cfr. J. et P. ZEPOS, *Jus graecoromanum*, T. I: Νεαραὶ καὶ Χρυσόβουλλα τῶν μετὰ τὸν Ιουστινιανὸν Βυζαντίνων Αὐτοκρατόρων. Athènes, 1931, p. 311. – Τυπικὸν περὶ τοῦ μητροπολίτου Ἀλκιάδος γενόμενον ἐπὶ Σισιννίου πατριάρχου. Décret synodique de 997–998. Cfr. V. GRUMEL, *Les régestes des actes du Patriarcat de Constantinople*. Fasc. II de 975 à 1043. Socii Assumptionistae Chalcedonenses, 1936 n. 806 p. 235.

(3) Τυπικὸν ἤτοι Κανονικὸν τοῦ ἐν ὁσίοις Πατρὸς ἡμῶν Ἀθανασίου Λαυριώτου, termes qui désignent les règles et les dernières dispositions laissées par le fondateur de la Grande Laure.

(4) C'est le titre donné à un recueil de préceptes monastiques de Nicon de la Montagne Noire. Dans la description des manuscrits de la Bibliothèque du monastère de l'Iviron fournie par C. Sathas, on lit: Ταχτικὰ δύο, τὸ μὲν Ἀνδρονίκου τοῦ Παλαιολόγου, ὅπως δεῖ διάγειν τοὺς ἐν τῷ ναῷ τοῦ Ἁγίου Δημητρίου μοναχούς· τὸ δὲ τοῦ Στρουμίτζης. Μεσ. Βιβλιοθήκη I : Venise, 1872, p. 282 (Ces dénominations ne se trouvent pas dans le catalogue des manuscrits Athonites décrits par Sp. Lampros).

(5) Op. cit., *Dissertatio I*, p. 6 suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

:te deuxième catégorie des recueils où sont mêlés aux lois liturgiques des nons pénitentiels avec les ἐπιτίμια.

Tels sont par exemple le « Typique » de S. Nicéphore de Constantinople 35 canons dont il présente la première édition à ses lecteurs (1) et le « Tyque » attribué au Patriarche Nicolas Grammaticos (1044–1111) qui aligne 420 vers politiques les lois liturgiques et disciplinaires concernant les jeûs et les fêtes de l'année (2).

Puisque le terme τυπικόν a une acceptation aussi large, il n'est pas cessaire de s'arrêter à mi–chemin. C'est ce qu'ont pensé quelques auteurs.

E. Marin distingue quatre espèces de τυπικά :

1. Le typicon liturgique qui contient les rubriques des offices et de messe. Il est plénier, s'il embrasse chaque jour et chaque période de l'année; artiel, s'il est limité à la description des offices d'un mois (cfr. pour le mois novembre le Cod. gr. Paris., n. 1570, 214 foll.) ou d'un temps liturgique ar ex. le Triodion dans le Cod. gr. Paris., n. 337).

2. Le typique ktétorique, τὸ τυπικὸν κτητορικόν, ou code des règles t des lois régissant un couvent. E. Marin assimile à ce genre le typique de . Nicéphore de Constantinople publié par le Card. J. B. Pitra et cité plus aut.

3. Le typique qui indique le *degré* des fêtes et des jours chômés dans s monastères. Sous cette dénomination le Cod. Reg. n. 2500 de la Bibliothèque nationale de Paris détaille les jours de fête en question.

4. Enfin, le typique marquant par mois et par jour l'ordre du sanctoral pendant toute l'année liturgique (3).

A vrai dire, l'on ne voit pas pourquoi les τυπικὰ signalés en troisième et quatrième lieux ne rentreraient pas dans la catégorie des τυπικὰ λειτουργικά.

Après avoir noté que le mot τυπικόν peut être employé soit comme adjectif, soit comme substantif, Waldemar Nissen (4) distingue parmi les τυπικά, pris substantivement, cinq sortes de typiques:

1. Les règlements ou ordonnances en général (*eine Anordnung im allgemeinem*).

2. L'acolouthie formée de psaumes et de prières liturgiques désignées sous le nom de τυπικά.

(1) *Spicilegium Solesmense*, t. IV, Paris, 1858, p. 381 suiv.

(2) Ibidem, pp. 487–490. Les manuscrits confèrent plusieurs titres à cette composition. En voici deux: Ποίημα πρὸς τὸν Πρῶτον τοῦ Ἁγίου Ὄρους ὡς τυπικὸν διὰ στοίχου (pour στίχων) [ces deux derniers mots sont tradits dans A. MAI, *Script. veter.*, t. IX, p. 611 et dans MIGNE, *Patr. Gr.*, t. CXI, coll. 391–406 *in ordine vitae!*] et Στίχοι τυπικῶν ἀκριβεῖς ἐκ κανόνων ἐκ τῆς μονῆς τῶν Στουδιτῶν. (Cod. gr. Paris., n. 1331).

(3) *De Studio, Coenobio Constantinopolitano*, Paris, 1897, App. III, p. 122.

(4) Op. cit., pp. 2–3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3. Le manuel liturgique (*liturgisches Handbuch*) réglant les offices de toute l'année.

4. Les particularités de la vie monastique insérées dans le typique précédent, et souvent décrites à part. L'auteur range dans cette catégorie le τύπος du monastère de S. Sabas, le typique du Patriarche Nicolas Grammaticos, celui de Jean Tzimiscès avec d'autres constitutions prescrites pour le Mont Athos, un typicon liturgique de Vatopédi etc.

5. Les lois édictées à l'occasion de la fondation d'un monastère ou de maisons religieuses et qui sont comme la propriété spirituelle du fondateur (*geistiges Eigentum*). Bref, ce sont les τυπικά qu'Allatius nomme κτητορικά. Il faut avouer que cette nomenclature n'est pas de nature à préciser le caractère des τυπικά.

La division des τυπικά en deux grandes branches, telle que l'a proposée K. Krumbacher, éclairera–t–elle la question ?

Cet éminent byzantiniste, reconnaisant la place des typiques monastiques dans les institutions de Byzance, distingue:

1. Les typiques liturgiques et disciplinaires, *Klosterregeln*, c'est-à-dire les règlements nécessaires pour la bonne ordonnance des offices et pour la conduite régulière des moines.

2. Les typiques, ou constitutions, donnés à l'occasion de la fondation d'un monastère, τυπικὰ κτητορικά, *Stiftungsurkunden* (1).

Selon moi, cette distinction est de nature a engendrer une grande confusion d'idées et de mots. Les constitutions données par les fondateurs ne forment–elles pas de véritables règles de la vie claustrale ? Dès lors elles devraient rentrer dans la première catégorie, car la plupart des τυπικὰ κτητορικά contiennent des dispositions règlant à la fois l'office et l'administration intérieure du monastère. Sans doute, chaque fondateur ne donne–t–il pas un code intégral de la discipline monastique, mais ce qu'il en prescrit rentre toujours dans le cadre de ce code.

De plus, l'appellation de *Stiftungsurkunden* réservée par certains auteurs aux typiques de fondation a un sens plus large. Elle s' adresse à tous les documents qui regardent la fondation d'un monastère. Tels sont les testaments spirituels ou temporels des fondateurs, les chrysobulles impériaux et les sigilles patriarcaux qui sanctionnent les fondations ou les restaurations des couvents et les enrichissent de privilèges et de dotations, en un mot, tous les instruments qui ont un rapport quelconque avec une fondation monastique.

C'est sans doute pour éviter la confusion d'éléments disparates que G. A. Soterios établit sur d'autres bases la distinction des τυπικά.

(1) Op. cit., pp. 314–319.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ceux-ci seraient de deux sortes:

1. Les τυπικὰ κτητορικά, par lesquels il faut comprendre les *testaments* διαθῆκαι) des fondateurs auxquels est ajouté l'inventaire (βρέβιον) des pos-:ssions des monastères.

2. Les τυπικὰ κανονιστικῶν διατάξεων, nouvelle désignation de cette spèce de manuel liturgique règlant les acolouthies du jour et de la nuit avec mention de canons disciplinaires en relation avec la liturgie. Ces typi-ues sont approuvés par l'autorité religieuse et civile (1).

La simple distinction entre typiques ktétoriques et liturgiques est certes xcellente.

Mais il faut faire quelques réserves sur l'élément nouveau introduit dans définition de la première catégorie.

Sans doute les typiques de fondation sont parfois appelés *testaments*. Cette dénomination a été conférée en bloc au trois règlements attribués Saint Athanase le Lauriote: le Τυπικόν ou Κανονικόν, la Διατύπωσις et Ὑποτύπωσις (2).

Les règles attribuées à S. Sabas sous les noms de Τύπος καὶ παράδοσις καὶ ὅρος sont de même désignées comme constituant son testament (3).

Enfin, l'autobiographie et le typique de Nicéphore Blemmydès qui nous st parvenu à l'état fragmentaire, forment aussi son testament (4).

Mais ce sont des exceptions.

On ne peut pas assimiler suivant une règle absolue les typiques ktétori-ues à des testaments monastiques ni les testaments monastiques à des ypiques ktétoriques. Bien que les uns et les autres soient l'expression de volonté et parfois de l'ultime volonté des fondateurs, ces deux documents nt d'abord leur caractère propre et souvent leur propre terminologie. Ensuite, out testament spirituel ne constitue pas forcément un typique de fondation. a preuve en est dans les testaments écrits par un higoumène ou un Γέρων ien longtemps après la fondation d'un monastère. Tels sont les testaments u moine Gérasimos pour le monastère de Saint Euthyme à Jérusalem (1148), t de l'higoumène de la Grande Laure, Jacques Pricanas (XIVe siècle). D'autre part, le typique ktétorique ne forme pas toujours un testament. insi en est-il du règlement composé par S. Théodule avant de mourir et u'il a fait suivre plus tard d'un testament et même d'un codicille.

(1) Τὸ Ἅγιον Ὄρος, Ἱστορία καὶ Τέχνη. Athènes, s. d. p. 68, n. 1.

(2) Quelques manuscrits intitulent le typique de S. Athanase Διαθήκη διατάξεως. – ul. Kourilas appelle Διαθήκη les trois pièces de ce dossier disciplinaire cfr. Θρησκευτικὴ ριστιανικὴ Ἐγκυκλοπαιδεία T. I, au mot Ἄθως, col. 520. De fait, dans le cod. de Pan-léimon 6266 [754] on lit Ἐκ τῆς ἐγγράφου πρωτοτύπου διαθήκης τε καὶ διατυπώσεως Sp. LAM-ROS, *Catalogue of the greek Manuscripts on Mount Athos*, t. II, Cambridge, 1900, p. 427, 8.

(3) AL. DMITRIEVSKIJ, op. cit., Préface, p. XI (IV).

(4) A. HEISENBERG, *Nicephori Blemmydae Curriculum Vitae et Carmina*, Leipzig, 1896, I, *De Testamento*, p. XXXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour Dem. A. Pétrakakos, les τυπικὰ κτητορικά ne sont que des règlements émanant du fondateur.

Si les principes de la vie monastique, dit cet auteur, ne peuvent être modifiés, l'application en est laissée aux fondateurs de chaque monastère. Ceux-ci composent donc des règlements particuliers qui sont consignés dans ce qu'on appelle τυπικά (1).

Il serait injuste de contester la valeur de cette définition. Mais elle ne suffit pas à donner une idée exacte du τυπικὸν κτητορικόν.

Après avoir touché à tant d'objets et après avoir exposé des opinions si variées, j'essayerai de mettre un peu d'ordre et de clarté dans la question des τυπικά.

Laissant de coté ce qui improprement – un peu abusivement peut-être – a été mis sous ce nom, nous devons laisser subsister la division générale entre typiques liturgiques et typiques disciplinaires.

Les uns et les autres se subdivisent suivant qu'ils s'adressent à des entités séculères ou laïques, et monastiques.

Ainsi, parmi les typiques liturgiques, les uns sont destinés à des églises séculières, d'autres à des églises monastiques, et les typiques disciplinaires peuvent contenir des règles soit pour des séculiers, laïcs ou clercs, soit pour des moines.

Ne nous occupons que des typiques composés pour les moines et spécialement des statuts disciplinaires.

Parmi ces règlements, les uns sont donnés aux moines en dehors de toute fondation. Ils émanent de quelque higoumène pieux, d'un simple religieux reconnu pour sa prudence et sa sainteté, ou enfin de l'autorité compétente. Souvent ils reproduisent sous une forme nouvelle ou avec une insistance particulière des préceptes anciens et connus. D'autres fois ils sont promulgués pour réformer des abus, ou pour réadapter la vie des moines à des conditions nouvelles. A cette classe de typiques appartiennent par exemple le ταχτικόν de Nicon de la Montagne Noire, code de lois disciplinaires et liturgiques, les constitutions données aux moines Athonites par les empereurs Jean Tzimiscès, Constantin Monomaque et Andronic II Paléologue, le typique du Patriarche Alexis pour le monastère des Cryptes à Kiev, etc. D'autres typiques, au contraire, surgissent à l'occasion d'une fondation nouvelle ou d'une restauration de monastère.

Seulement ces derniers sont, à proprement parler, les typiques ktétoriques et c'est *sous cet espect particulier* qu'il faut considérer cette famille des typiques monastiques.

Mais il ne faut pas se méprendre sur la nature des τυπικὰ κτητορικά.

(1) Τὸ μοναχικὸν πολίτευμα τοῦ Ἁγίου Ὄρους Ἄθω. Athènes, 1925, p. 5.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Selon le vrai sens du mot le typique ktétorique comprend les éléments suivants:

1. L'ordonnance liturgique de la journée du moine.
2. Les lois de la discipline religieuse.
3. Les conditions matérielles et financières de la fondation.

La partie liturgique devait être précisée à une époque où le calendrier et les éléments de l'office n'avaient pas encore acquis de bases fixes ni un cadre universellement accepté, et où le rite monastique différait de celui pratiqué dans les grandes églises patriarcales ou épiscopales. Tout fondateur avait la faculté de préciser les parties flottantes, comme celles du degré des fêtes et de leurs occurrences, la quantité de canons et de tropaires, le choix des lectures et d'autres points encore en relation avec la liturgie.

En vertu du droit ecclésiastique byzantin (1), le fondateur doit mettre à la base de toute nouvelle famille de moines l'observance des règles de la tradition monastique, mais il est libre de les compléter et de leur donner une adaptation dans le cadre du lieu et du temps. Ces dispositions particulières présentent d'étroites analogies avec les constitutions des ordres religieux occidentaux.

Enfin les lois de l'Eglise prescrivent aussi de munir la fondation nouvelle de revenus et de biens nécessaires à son bon fonctionnement (2).

D'où l'incription au typicon de ces biens meubles et immeubles sous forme d'inventaire (βρέβιον) et le choix de mesures réglant leur administration. Il était nécessaire aussi de fixer dans le typique des fondations toutes les conditions auxquelles étaient soumises les œuvres de bienfaisance que les fondateurs annexaient souvent aux couvents, tels que hospices, orphelinats, infirmeries etc. (3).

Nous possédons peu de typiques ktétoriques au sens précis et canonique de ce mot. Les chartes de fondation du monastère de Michel Attaleiatès et du couvent de la T. S. Vierge τῆς Εὐεργέτιδος de Constantinople sont des modèles du genre.

D'autres typiques sont incomplets et ne comprennent que la partie liturgique (par exemple, les typiques de l'Higoumène Blaise de Grottaferrata et de St. Nicolas de Casoles), ou seulement des règles qui déterminent le recru-

(1) Dans un scholion ajouté aux commentaires du *Nomocanon* Titre D, ch. I (G. RHALLÈS–M. POTLÈS, Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων T. I. Athènes, 1852, p. 88) il est déclaré: d'après les novelles qui sont exposées en cet endroit, il faut noter que les typiques composés par les fondateurs de monastères n'ont force de loi que s'ils ne contredisent pas les canons de l'Eglise. Cfr. J. VON ZHISHMAN, *Das Stifterrecht in der Morgenländischen Kirche*, Vienne, 1888, pp. 29–30. – MEL. SAKELLAROPOULOS, Ἐκκλησιαστικὸν Δίκαιον Athènes, 1898, pp. 262–263, pp. 299–300. – DEM. A. PETRAKAKOS, op. cit. p. 5 ad IV et note (2).

(2) J. VON ZHISHMAN, op. cit., p. 23 sqq.; M. SAKELLAROPOULOS, op. cit., p. 263 sq.

(3) Iv. SOKOLOV, *Состояніе Монашества въ Византійской Церкви* (842–1204) Kazan, 1895, pp. 527–531.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tement d'un monastère, son gouvernement ou son régime intérieur, ou encore des normes fixées pour l'administration financière de ses biens. Ces typiques bien que n'étant pas complets, peuvent cependant émaner d'un fondateur ou d'un restaurateur de monastère. A ce titre, et au point de vue de l'histoire ils peuvent donc être rangés parmi les typiques de fondation, sans que pour ce motif ils en portent le nom. Très souvent à cette catégorie de règlements appartiennent les testaments spirituels, comme je le démontrerai plus loin.

II.

Après avoir fixé les caractères des typiques de fondation, la question de leur nombre se pose tout naturellement.

D'abord la liste des τυπικά connus.

Depuis longtemps on a essayé d'en dresser l'inventaire.

Après avoir signalé les compositions de S. Nicéphore de Constantinople et celles d'un auteur qu'on identifie assez justement avec le Patriarche Nicolas Grammaticos, le cardinal J. B. Pitra mentionne comme imprimés de son temps les typiques suivants:

1. Le typique du monastère de la T. S. V. τῆς Κεχαριτωμένης à Constantinople.

2. Le typique de S. Nicolas de Casoles imprimé en tête de l'Anthologion d'Antoine Arcoudios.

3. La Τυπικὴ Διάταξις du couvent de la T. S. V. τοῦ Μαχαιρᾶ dans l'île de Chypre.

Enfin à cette liste bien sommaire il ajoute:

4.–6. Les « *Constitutiones monasticae* », les « *Canones poenitentiales* » et les « *Epitimia quotidiana* » de S. Théodore Studite (1).

En 1864, l'hiéromoine Théodore Toscani de Grottaferrata, dans son ouvrage *Ad Typica Graecorum animadversiones* (2), dresse une nouvelle liste de typiques, qu'il divise en deux classes: celle des typiques *orientaux* et celle des typiques *occidentaux*. Cette distinction sera reprise plus tard par Alexis Dmitrievskij (3) et par l'Archevèque Serge (4).

A la série orientale appartiennent les différentes rédactions du typique de S. Sabas et le typique de S. Irène pour le monastère de la T. S. V. τῆς Κεχαριτωμένης.

(1) Loc. cit.
(2) Rome, 1864, pp. 6–9 et s.
(3) Op. cit., t. I, Τυπικά p. CXV et s.
(4) *Полный Мѣсяцесловъ*, t. I, 2e éd., Vladimir, 1901, p. 150 s., pp. 181–183.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parmi les typiques occidentaux, il énumère six manuscrits dont le connu représente les usages de l'Italie byzantine:

1. Le typique de S. Nicolas de Casoles (an. 1205) auquel sont appantés les trois suivants:

2. Le typique provenant du territoire de Soleto dans le diocèse Otrante (an. 1433).

3. Le typique du monastère de la T. S. V. τοῦ Μῆλι près de Messine n. 1292).

4. Le typique dit deCalabre que renferme le code 61 de la Bibliothèque allicellane.

5. Le typique dit de Saint Bartholomée de l'an 1300, en réalité rédigé r l'ordre de l'Higoumène Blaise II, de Grottaferrata.

6. Le typique de l'église cathédrale de Bova de 1552. Mais il ratche à ce groupe.

7. Le typique de S. Théodore Studite comme étant le prototype des écédents.

Plus tard, J. Mansvetov [1], l'Archevêque Serge [2], M. Skaballanovič [3] Protoiereus M. Lisitzine [4], sans avoir la prétention de fournir un inventre complet des τυπικὰ κτητορικά, en citent un grand nombre; mais ils étudient spécialement du point de vue liturgique.

J. Mansvetov cite aussi le Ταχτικόν de Nicon de la Montagne Noire, et publie un extrait extrèmement précieux du typique de fondation d'un onastère de l'île de Pantelleria, conservé dans un manuscrit paléoslave [5].

M. Skaballanovič est le seul à signaler la portée disciplinaire des typics liturgiques qu'il examine [6].

A. Dmitrievskij étend la dénomination de τυπικὰ κτητορικά à toutes constitutions rédigées pour un monastère déterminé, qu'elles soient de ture purement liturgique ou disciplinaire, ou de l'une et l'autre à la fois. ns un premier volume consacré aux τυπικά il publie les textes suivants:

I Pour l'Orient:

1. Le Τύπος de S. Sabas.
2. L'Ὑποτύπωσις du monastère des Studites.
3. La Διατύπωσις de Saint Athanase le Lauriote.
4. L'Ὑποτύπωσις du monastère de l'Evergetis.

(1) *Церковный Уставъ (Типикъ)*, Moscou, 1885, p. 72 sqq.
(2) Op. cit., to. I, pp. 150, 167, 181 sqq.
(3) *Толковый Типиконъ*, vol. I, Kiev, 1910, p. 392 sqq., p. 399 sq.
(4) *Первоначальный Славяно-русскій Типиконъ* S. Pétersbourg, 1911, pp. XIII–XIV.
(5) Op. cit., pp. 442–443.
(6) Op. cit., pp. 464–482. Cf. aussi pour les typiques slaves N. SEREBRJANSKIJ, *Очерки исторіи монастырской жизни въ Псковской земл.* Moscou, 1908, pp. 262–263.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5. Le typique du monastère de Pantocrator.
6. Le typique du monastère de S. Mamas.
7. Le typique du monastère de la T. S. V. τῶν Ἡλίου βώμων.
8. Le typique du monastère de S. Michel au Mont S. Auxence (1).

II. Pour l'Occident, il groupe les textes autour des trois typiques suivants:

1. Le typique du monastère de S. Nicolas de Casoles (Cod. CCXVI C. III, 27, de la Bibliothèque de l'Université de Turin joint à quatre d'autres documents du même type).

2. Le typique du monastère de la T. S. V. τοῦ Μῆλι (Cod. Vat. gr. n. 1877 avec d'autres exemplaires apparentés dont celui de la Cathédrale de Bova).

3. Le typique dit de S. Bartholomée (Cod. Cryptofer. A. II, n. 7).

Tous ces typiques « occidentaux » sont de nature liturgique.

Je reparlerai plus loin des typiques byzantino–italiens dans une note spéciale.

Dans le deuxième volume qui porte le sous titre: Τυπικά (3), Al. Dmitrievskij examine dans une première partie les différentes rédactions du typique de S. Sabas, et dans la deuxième partie il décrit les typiques, purement liturgiques aussi, des monastères de la Sainte Montagne. Voilà pour ce qui concerne les typiques monastiques.

D'autres auteurs ont limité le nom et le caractère de τυπικὰ κτητορικὰ aux documents dans lesquels dominent les règles et les constitutions monastiques.

Parmi ces auteurs, il faut citer A. Papadopoulos Kérameus. Dans une communication faite en 1984 au VI[e] Congrès d'Archéologie à Odessa, ce distingué byzantiniste signale six specimens du genre des typiques ktétoriques. Lui–même laissa dans ses papiers la copie du manuscrit d'un typique inédit: celui du monastère de Saint Jean Baptiste ἐν τῷ Μοναχείῳ, qui fut publié après sa mort dans les « *Noctes Petropolitanae* » (4).

En 1887, P. V. Bezobrazov, dans le *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, donne la description du cod. 85 de la Bibliothèque de l'Ecole Théologique de Halki (5). Ce manuscrit contient environ neuf typiques et

(1) Pp. 222–794.

(2) Pp. 795–912.

(3) C'est le troisième volume de sa publication des manuscrits liturgiques cités plus haut. Petrograde, 1917. Malheureusement l'auteur n'a pas terminé son travail. Dans la troisième partie Al. Dmitrievskij commence la publication des typiques de la Grande Eglise, pp. 766–768.

(4) St. Pétersbourg, 1914, pp. 1 à 88.

(5) *Журналъ Министерства Народнаго Просвѣщенія*, St. Pétersbourg, 1887, t. CCLIV, pp. 65–78. Voir les observations sur cette liste dans « Byz. Zeitschrift », pp. 627–631.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

staments du XII[e] et du XIII[e] siècle dont les textes étaient encore inédits à époque de l'auteur.

Dans son étude sur le Droit des Fondateurs, *Das Stifterrecht* (1), Jos. von hisman, sans prétendre à une revue officielle des τυπικὰ κτητορικά, cite cependant les principaux textes connus de son temps.

Waldemar Nissen, dans sa dissertation sur la Διατάξις de M. Attaleiatés, tait naturellement amené à dresser une liste complète de ces documents. l compte quatorze τυπικὰ κτητορικά connus (2). Ph. Meyer lui reproche de 'y avoir pas inséré le testament de Saint Ignace (3).

Iv. Sokolov pour la période de l' histoire monastique de l' Empire 3yzantin qu'il étudie spécialement, c'est-à-dire de 842 à 1204, cite dix-sept ypiques dont celui de S. Sabas de Palestine (4).

Mais à K. Krumbacher, spécialement et de droit, échéait le rôle d'en tablir un inventaire complet. Sans s'occuper en particulier des typiques d'allure purement liturgique pour lesquels il renvoie à des ouvrages spéciaux, ce savant compte parmi les typiques disciplinaires, qu'il nomme *Klosterregeln*, le Τύπος attribué à S. Sabas, le fragment de l' Ὑποτύπωσις et la Διαθήκη de S. Théodore Studite, divers règlements et chrysobulles édictés pour le Mont Athos, ainsi que les lois monastiques formulées en vers politiques et attribuées à Nicolas Grammaticos.

D'autre part, il range environ dix-huit pièces parmi les typiques ktétoriques. On est surpris d'y rencontrer la mention du typique contenu dans le Cod. gr. Paris. n. 389. Il y parait sous le nom de Jean Paléologue, mais en réalité c'est un typique purement liturgique que K. Krumbacher avoue d'ailleurs n'avoir pas pu identifier (5).

En commentant cette liste, S. Vaihlé remarque qu'elle est loin d'être complète, puisqu'on n'y trouve pas la mention du typique de N. D. de la Pitié, τῆς Ἐλεούσης ni d'autres inédits (6).

L'auteur pseudonyme Ad. Hergès signale six typiques pour le XII[e] siècle (7).

(1) Op. cit., pp. 27–26, p. 31.
(2) *Die Diataxis des Michael Attaleiates*, Iena, 1894, pp. 5–21.
(3) « Byzant. Zeitschrift », t. IV (1895), p. 374.
(4) Op. cit., pp. 27–29, pp. 317–319.
(5) *Geschichte der Byzantinischen Litteratur*, 2[e] éd., Munich, 1897, pp. 314–317.
(6) *Dict. de Théol. Cath.*, to. III (*Eglise de*) *Constantinople*, col. 1417.
(7) *Election et déposition des higoumènes au XII[e] siècle. Echos d'Orient*, t. III (1899–1900), pp. 40–41.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cinq typiques sont cités dans l'ouvrage de L. Oeconomos sur *La Vie religieuse dans l'Empire Byzantin au temps des Commènes et des Anges* (1).

Enfin, le R. P. Hippolyte Delehaye est d'après mes connaissances le dernier écrivain qui s'intéresse à la collection des typiques (2). Il en énumère vingt–sept. Mais parmi ceux–ci, il en est qui n'appartiennent pas strictement à la famille des typiques de fondation. Telles sont les constitutions du Mont Athos prescrites par Jean Tzimiscès et revues par Constantin Monomaque ou encore le typique de Saint Sabas qui n'est certainement pas l'auteur de ce document, mais dont le texte refléte les rits en usage dans le monastère de ce nom.

L' illustre Bollandiste, que je viens de citer, a d' ailleurs bien mérité de ce genre de littérature, en publiant pour la première fois deux typiques ktétoriques et un testament spirituel, qui ne figurent pas dans sa liste.

Il est temps d'exposer mon propre sentiment sur cette question.

En traçant le bilan des règles et des statuts que l'on doit attribuer à un fondateur, je tiens à distinguer *Typiques* et *Testaments*, bien que parfois ces deux appellations se confondent.

Je compte vingt–huit typiques authentiques de fondateurs ou restaurateurs de monastères pour la période byzantine, comprise entre le Xe siècle jusqu'au début du XVe siècle. J'y ajoute quatre typiques posterieurs, composés plus on moins suivant les règles traditionnelles. Mais on pourrait en signaler d'autres encore.

L'*hypotypose* de Théodore Studite, que nous ne possédons que partiellement et dont le texte conservé n'est probablement pas authentique, n'est pas compté dans cette liste. Elle est unie à son testament qui ouvre la série de ce genre de documents.

Je compte quatorze testaments dont neuf vont du IXe siècle à la fin du XIVe siècle; les cinq autres sont situés entre la première moitié du XVIe siècle et la moitié du XVIIe siècle.

Voici cette double liste de typiques et de testaments.

A) Τυπικὰ κτητορικά.

1. Typique de Saint Athanase le Lauriote (vers 970) (3).
2. Typique du monastère de la T. S. V. τῆς Εὐεργέτιδος (a. 1054) (4).
3. Διάταξις de Michel Attaleiatès (a. 1077) (5).

(1) Paris, Leroux, 1918, p. 5.

(2) *Deux Typica Byzantins de l'époque des Paléologues*, Bruxelles, 1921, pp. 1–8.

(3) TH. MEYER, *Die Haupturkunden für die Geschichte der Athosklöster*, Leipzig, 1894, pp. 102–140. Je ne cite qu'une seule édition de ce typique et des typiques suivants.

(4) AL. DMITRIEVSKIJ, op. cit., t. I, pp. 615–655.

(5) C. SATHAS, op. cit., pp. 3–44.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4. Typique du monastère géorgien de la T. S. V. de Pétritzos à Bačkovo (a. 1083) (1).
5. Typique du monastère de la T. S. V. τῆς Ἐλεούσης à Stroumitza (a. 1085–1106) (2).
6. Typique du monastère de S. Jean l'Evangéliste à Patmos (a. 1091) (3).
7. Typique du monastère de S. Jean Baptiste Phoberos, sur le Pont-Euxin (XI–XII siècle) (4).
8. Typique du monastère de la T. S. V. τῆς Κεχαριτωμένης à Constantinople (vers 1118) (5).
9. Typique du monastère du Christ Pantocrator à Constantinople (a. 1136) (6).
0. Typique du monastère de la T. S. V. à Area, près de Nauplie (a. 1143) (7).
1. Typique du monastère de la T. S. V. τῆς Κοσμοσωτείρας près d'Aenos (a. 1152) (8).
2. Typique du monastère de S. Mamas, à Constantinople (a. 1158 ou 1159) (9).
3. Typique du monastère de la T. S. V. τῶν Ἡλίου βωμῶν ἤτοι τῶν Ἐλεγμῶν, en Bithynie (a. 1162) (10).
4. Typique du monastère du S. Sauveur à Messine (a. 1175 ?) (11).
5. Typique du monastère de S. Jean à Patelaria (Pantelleria) (XII^e siècle) (12).
6. Typique du Kelliow de S. Sabas à Kariès, Mont Athos (après 1195) (13).
7. Typique du monastère de la T. S. V. τῆς Ἐγκλείστρας dans l'île de Chypre (a. 1205) (14).
8. Typique du monastère de la T. S. V. τοῦ Μαχαιρᾶ dans l'île de Chypre (a. 1210) (15).
9. Typique du menastère de Khilandar au Mont Athos et de Stydenitza, Serbie (XIII^e siècle). (16)
0. Typique du monastère d'Emathia près d'Ephèse (XIII^e siècle) (17).
1. Typique du monastère de S. Michel au Mont S. Auxence, près de Chalcédoine (a. 1280–1281) (18).

(1) L. PETIT, *Typikon de Grégoire Pacourianos*. Supplément n. 1 au t. XI du *Busantiïcxiï Bpemennuкъ* S. Pétersbourg, 1904, pp. 1–57.

(2) L. PETIT, *Le monastère de N. D. de Pitié*. Extrait du « Bulletin de l'Istitut Archéologique Russe à Constantinople », Sofia, 1900, texte, pp. 69–93.

(3) MIKLOSICH–MÜLLER, *Acta et Diplomata*, t. VI (III), Vienne, 1895, pp. 59–80.

(4) A. I. PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Noctes Petropolitanae*. S. Pétersbourg, 1914, pp. 1-88.

(5) MIKLOSICH–MÜLLER, *Acta et Diplomata*, t. V (II), Vienne, 1887, pp. 327–391.

(6) AL. DMITRIEVSKIJ, op. cit., I, pp. 656–702.

(7) MIKL.–MÜLLER, op. cit., to. V (II), pp. 178–190.

(8) L. PETIT, *Typikon du Monastère de la Kosmosotira* dans « Bulletin de l'Inst. Archéol. Russe à Constantinople », to. XIII (Sofia, 1908), pp. 17–75.

(9) PH. I. USPENSKIJ, *Лѣтопись историко-филол. общества при имп. Новороссійскомъ университетѣ*. II, *Визант. Отдѣлъ* I Odessa, 1892, pp. 25-84.

(10) AL. DMITRIEVSKIJ, op. cit., pp. 715–769.

(11) Le texte critique et complet n'a pas été publié. Voir la note insérée vers la fin de cette communication.

(12) I. MANSVETOV, op. cit., pp. 442–443 (fragment).

(13) VLAD. ĆOROVIĆ *Списи Св. Саве. Зборник* de l'Académie Royale de Serbie. Livre XVII *Дела старих српских писаца* I. Belgrade, 1928, pp. 5–113 (Textes slave et grec).

(14) KYPRIANOS, ARCH., Τυπικὴ σὺν Θεῷ διάταξις καὶ λόγοι εἰς τὴν ἑξαήμερον τοῦ ὁσίου Πατρὸς ἡμῶν Νεοφύτου τοῦ Ἐγκλείστου, Venise, 1779, pp. 42–552. Autre rédaction: FR. EDW. WARREN, *Ritual Ordinance of Neophytos* dans « Archaeologia », vol. XLVII, Londres, 1883, pp. 1–36.

(15) MIKLOSICH–MÜLLER, op. cit., to. V (II), pp. 392–432.

(16) Seuls quelques fragments sont conservés. En partie chez AUG. HEISENBERG, op. cit., pp. 93–99.

(17) AL. DMITRIEVSKIJ, op. cit., I, pp. 769–794.

(18) On n'en connait qu'un fragment. J. TROITZKIJ, *Imperatoris Michaelis Palaeologi de vita sua opusculum nec non regulae quam ipse monasterio S. Demetrii praescripsit frag-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

22. Typique du monastère de S. Démétrius τῶν Κελλιβάρων, au Mont Latros (a. 1282
23. Typique du monastère de Lips à Constantinople, (entre 1282 et 1304) (2).
24. Typique du monastère des SS. Côme et Damien, à Constantinople (après 1282) (3).
25. Typique du monastère τοῦ Φιλανθρώπου Σωτῆρος à Constantinople (fin du XIII^e siècle
26. Double typique du monastère de la T. S. V. τῆς Βεβαίας Ἐλπίδος (après 1310) (5).
27. Typique du monastère de S. Jean Baptiste au Mont Ménécée, près de Serrès (a. 13
1325) (6).
28. Typique du monastère de femmes à Baeonia, en Crète (a. 1400).
29. Typique de la solitude de Sorskij, par St. Nil († 1508) (7).
30. Typique du monastère de l'Annontiation de Suprasla (a. 1510) (8).
31. Typique de Joseph Volotzskij († 1515) fondateur du monastère de Volokamska (9
32. Typique du monastère de la T. S. V. τῆς Ὁδηγητρίας en Crète (première moitié du XV
siècle) (10).
33. Typique supposée de la laure de Počaev (deuxième moitié du XVII^e siècle) (11).

De ces typiques, quatre ont été composés par un évêque, et sept par l'h
goumène du monastère. Six typiques ont un moine pour auteur et trois un
laïc. Enfin un empereur, une impératrice ou un membre de la famille impé
riale en ont composé le plus grand nombre, c'est–à–dire neuf. Six typiques
forment le statut de monastères de femmes. Les autres régissent des moines
cénobites pour la plupart, sans que la vie érémitique soit absolument exclu
de ces couvents. Seulement deux de ces typiques s'adressent exclusivement
à des reclus et à des solitaires. Cinq typiques ont été écrits pour des monaste
restaurés; mais on sait que les restaurateurs de maisons religieuses sont ass
milés aux fondateurs.

mentum. St. Pétersbourg, 1885, pp. 1–20. PH. MEYER, *Bruchstücke zweier* Τυπικά κτητορικ
dans « Byz. Zeitschrift », IV (1895), pp. 45-48.

(1) HIPP. DELEHAYE, op. cit., pp. 106–136.

(2) Ibid., Fragment, pp. 136–140.

(3) Fragment publié par PH. MEYER, loc. cit., pp. 48–49.

(4) HIPPOLYTE DELEHAYE, op. cit., pp. 18–105.

(5) Fragments dans MIKLOSICH–MÜLLER, op. cit., to. V (II), pp. 432–439.

(6) S. PETRIDÈS, *Le Typikon de Nil Damilas pour le monastère de femmes de Baeonia en Crète* (1400). Extrait du « Bulletin de l' Institut Archéol. Russe à Constantinople », to. XI
Sofia, 1911, pp. 6–20.

(7) M. S. BOROVKOVOI–MAIKOVOI, *Нила Сорскаго Преданіе и Уставъ*. S. Pétersbo
1912, pp. 11–91.

(8) NIC. DALMATOV, Archim. *Супрасльскій Благовѣщенскій монастырь*. S. Pétersb
1892, pp. 20–23.

(9) Bibliothèque synodale de Moscou N. 190 – Bibiothèque Impériale N. 185 – B
thèque du monastère de Volokamska N. 357. Cf. PHILARÈTE GUMILEVSKIJ, *Обзоръ рус
духовной литературы*, S. Pétersbourg, 1884, pp. 132–133.

(10) ANTH. LELEDAKÈS, Περὶ τῆς ἐν ἐπαρχίᾳ Κισάμου τῆς Κρήτης ἱερᾶς σταυροπηγια
μονῆς τῆς Ὑπεραγίας Δεσποίνης ἡμῶν Θεοτόκου τῆς καλουμένης Γωνιᾶς, dans Χριστιανικὴ Κ
(1913), 1 fasc., pp. 3–58.

(11) Cod. 26876 du Musée National Ucrainien de Lvóv. Et l'on pourrait citer d
d'autres *Уставы*. Cf. N. Serebrjanskij, op. cit., p. 262 suiv.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

B) Testaments (Διαθῆκαι) de fondateurs de monastères.

1. Testament de S. Théodore, fondateur du monastère de S. Jean le Prodrome τῶν Στουδίου († 826) (1).
2. Testament de S. Jean de Rila, fondateur du monastère de ce nom († 946) (2).
3. Testament de S. Paul le Jeune, fondateur du monastère de Latmos, au Mont Latros († 955) (3).
4. Testament, μυστικὴ διαθήκη, et codicille de S. Christodule, fondateur du monastère de S. Jean l'Evangéliste à Patmos (a. 1093) (4).
5. Testament de Jean l'Ermite, τοῦ Ξένου (XIe siècle) (5).
6. Testament de S. Gérasime, fondateur du monastère homonyme, sur le Jourdain (a. 1148) (6).
7. Testament de S. Maxime, fondateur du monastère de la T. S. V. τῆς Κοτεινῆς à Philadelphie (en 1247) (7).
8. Testament de S. Athanase, fondateur du monastère de la Transfiguration des Météores (a. 1350–1400) (8).
9. Testament de Nil Erychiote, fondateur du monastère Γηρομερίων, (fin du XIVe siècle) (9).
10. Testament de S. Ignace pour le monastère du Taxiarque à Limon (Lesbos) (a. 1530) (10).
11. Testament des SS. Nectaire et Théophane, fondateurs du monastère de Barlaam, dans le massif des Météores (a. 1542) (11).
12. Testament des SS. Frères Joasaph et Maxime, fondateurs du monastère de Roussanos, dans les Météores (probablement a. 1545) (12).

(1) MIGNE, *Patr. Gr.*, to. XCIX, coll. 1813–1824.

(2) IORDAN IVANOV, C. B., *Св. Иванъ Рилски и неговиятъ монастиръ*. Sofia, 1917, p. 136–142.

(3) SPYR. P. LAMPROS, Νέος Ἑλληνομνήμων to. XII. Athènes, 1915, pp. 190–203. Autre édaction: HYPP. DELEHAYE, Νομοθεσία dans *Mélanges* WIEGAND, *Milet*, to. III, Berlin, 1913, p. 152 et 153 (cfr. pp. 136–157).

(4) MIKLOSICH–MÜLLER, op. cit., to. VI (III), pp. 81–90.

(5) HIPP. DELEHAYE, *Deux Typica Byzantins*, pp. 191–196. Une autre rédaction de e testament est publiée par A. LELEDAKÈS, Ἀκολουθία ἀσματικὴ Ἰωάννου τοῦ ἐν Κρήτῃ ἁμψαντος. La Canée, 1922, p. 18 suiv.

(6) P. V. BEZOBRAZOV (ms. 85 de Halki), op. cit., p. 77–78, XI. - Διαθήκη τοῦ ὁσίου Ιατρὸς ἡμῶν Γερασίμου τοῦ ἐν Ἰορδάνῃ, Cod. Pantéléimon 5806 (299) Sp. LAMPROS, Catalogue cité, to. II, p. 357. – Un autre ms. se trouve dans la Bibliothèque Patriarcale de Jérualem. A. I. PAPADOPULOS–KERAMEUS, Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας. Cod. 1344 1144), to. II, p. 255–257. Cfr. aussi Ἱεροσολ. Βιβλιοθήκη, to. IV, p. 387.

(7) SOPHR. EUSTRATIADÈS, dans Ἑλληνικά, to. III (1930), Athènes, pp. 325–339.

(8) SP. LAMPROS, Συμβολαὶ εἰς τὴν ἱστορίαν τῶν Μετεώρων dans Νέος Ἑλληνομνήμων, o. II (1905), pp. 61–87.

(9) P. ARAVANTINOS, Περὶ τοῦ ὁσίου Νείλου τοῦ Ἐρυχιώτου dans Πανδώρα t. IE' 1864–1865), pp. 470–474.

(10) M. GEDEON dans Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια Constantinople. III (1882–1883), pp. 74–77. Cfr. le testament du même pour le double monastère qu'il a fondé. MIKLOSICH–MÜLLER, op. cit., t. V, pp. 234–236.

(11) SP. LAMPROS, loc. cit., pp. 107–114.

(12) Ibid., pp. 147–153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

13. Testament du Patriarche Jérémie I, restaurateur du monastère de Stavronikita (Ath- (a. 1545) (1).
14. Testament des SS. Grégoire et Néophyte, fondateurs du monastère de S. Elie à Sa- (a. 1632) (2).

Il me reste à dresser une liste des typiques dont l'histoire a conser à peine quelques traces.

C) Typiques ktétoriques perdus.

1. Règles monastiques de S. Grégoire de Chandstha en Géorgie († 861) (3).
2. Règlement monastique de S. Georges de Manganes (4).
3. Typique des monastères du Mont Galésios. Il s'agirait de la **Διατύπωσις** de S. Lazare Galésiote, fondateur du stylitisme au Mont Galésios (5).
4. Typique d'Euthyme, deuxième Higoumène d'Iviron († en 1012) (6).
5. Ph. Meyer croit découvrir l'existence d'un typicon inconnu de Basile Bulgaroctone (97- 1025) dans le texte du typicon de Constantin Monomaque pour l'Athos (7).
6–7. Nicon de la Montagne Noire parle des règles données par Saint Siméon le Jeune au mo- nastère de la *Montagne Merveilleuse* (τὸ Θαυμαστὸν Ὄρος) près d'Antioche. Il mentio-

(1) GABRIEL STAURONIKITIANOS, dans Γρηγόριος ὁ Παλαμᾶς, to. III, Thessalonique, 1010 pp. 564–572. Le testament toutefois ne contient que quelques avertissements adressés à l'higoumène. Cfr. C. VLACHOS, Ἡ Χερσόνησος τοῦ Ἁγίου Ὄρους Ἄθω. Volos, 1903, p. 2[illegible] n. 1. Le texte se trouve dans G. SMYRNAKÈS, Τὸ Ἅγιον Ὄρος. Athènes, 1903, pp. 126–13[illegible]

(2) Dans Ἐπετηρὶς τῆς Ἡγεμονίας τοῦ Σάμου, 1875. Appendice II, pp. 121–123. Tout en ayant le caractère de testament spirituel, les pièces énumérées ici n'en portent pas toujours le nom. Voici quelques appellations: Νομοθεσία (Testament de Paul le Jeune, n. 3), Κανονικὸς τύπος (Testament de Saint Athanase, n. 8), Διαθηκῶν γράμμα (Testament des Frères Joasaph et Maxime, n. 12) etc.

Je néglige de porter dans cette liste les specimens de la littérature testamentaire qui n'émanent pas de fondateurs ou de réformateurs, ou qui n'ont pas le caractère d'un *Règlement*. Je ne parle pas non plus des testaments qui sont perdus ou inédits. Le dernier mot n'a pas encore été dit sur ce genere de documents.

Sur les testaments monastiques voir les articles de JOACHIM D'IVIRON Βυζαντιναὶ Διαθῆκαι dans Θεολογία, to. V (1930), pp. 614–618, to. VI (1931), pp. 364–371 et A. STEINWENTER *Byzantinische Mönchstestamente* dans *Actes du troisième Congrès International d'Etudes Byzantines*. Athènes, 1932, p. 188.

(3) Cfr. GREG. PERIDZE, *Ueber das georgische Mönchtum* Extrait de l'« Internat. Kirchliche Zeitung », Bonn, 1926, pp. 4–5. – PEETERS, *Analecta Bollandiana*, to. XXXVI-XXXVII pp. 207–309.

(4) Voir les références données par R. JANIN, *Les Eglises byzantines des Saints militaires. Eglises S. Georges* dans « Echos d'Orient », to. XXXVII (1934), p. 171, n. 1.

(5) Cfr. HIPP. DELEHAYE, *Les Saints Stylites. Subsidia Hagiographica*, 14. Bruxelles-Paris, 1923, pp. VI–CVII. – *Vita S. Lazari Galesiotae* dans *Acta SS. Nov.*, to. III, coll. 508-[illegible] (c. 246). – M. I. GEDEON, Γνώσεις ἐκ τοῦ τυπικοῦ τῶν Μονῶν τοῦ Γαλησίου Ὄρους. Extrait de l'Ἐκκλ. Ἀλήθεια. Constantinople, 1898.

(6) K. KEKELIDZE, *Литургическіе Грузинскіе Памятники*, Tiflis, 1908, pp. 47[illegible]

(7) PH. MEYER, *Die Haupturkunden*, p. 36; cfr. p. 155.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussi un typicon spécial pour le monastère de la *Montagne Noire* (τὸ Μαυρὸν Ὄρος). S'agit-il d'une simple ordonnance de l'office ou de règles monastiques ? On ne saurait le dire (1).

8. Typique de *Michel Maleinos* pour le *Mont Cimène* (2).
9. Typique de la sœur de Constantin Calabouros pour le monastère du Prodrome à Strobelos (3).
9. Typique du moine Isaïe pour le monastère de la T. S. V. de Κύκκος à Chypre (4).
0. Règlement de S. Dorothée le Jeune, qui introduisit dans le monastère de la S. Trinité la règle de S. Arsène qu'il avait trouvée dans le monastère voisin du *Rocher d'Or* (XI^e^ siècle) (5).
1. Nil, évêque de Tamasie, fonda un monastère de *femmes* dans cette ville et lui donna un typicon. Il est aussi fondateur du monastère de Machéras, à Chypre, mentionné plus haut. (début du XIII^e^ siècle) (6).
2. Le typicon des monastères du Mont Olympe en Bithynie est signalé au moins pour la partie liturgique (7).
3. La paraphrase en grec moderne de la vie de S. Athanase le Météorite (XIV^e^ siècle) fournit quelques notices sur le typicon des Météores (8).
4. Peut-être le monastère de Scamandrina érigé sous Manuel Paléologue (1407) sur l'Athos possédait-il un typicon spécial (9).

5 et 16. Le cod. 309 de la Bibliothèque du Patriarchat de Jérusalem, de contenu liturgique, mentionne dans des notes marginales les typiques des monastères τῆς Περιβλέπτου et τῆς Πέτρας situés à Constantinople, en même temps que celui du monastère τῆς Εὐεργέτιδος bien connu (10).

7. Demetrius Chomatenus signale un typique ktétorique du monastère des Ss. Apôtres dans l'éparchie de Pélagonie (11).
8. Le Patriarche Athanase I mort en 1304 a donné des lois à des monastères qu'il avait lui-même édifiés (12).
9. C. VLACHOS, mentionne une hypotypose du Patriarche Jérémie I (XVI^e^ siècle), restaurateur du monastère de Stavronikita, pour les moines de ce monastère (13).

(1) V. N. BENEŠEVIČ, *Тактиконъ Никона Черногорца*, 1 fasc. Pétrograde, 1917 *passim*. fr. J. MANSVETOV, op. cit., p. 441.

(2) *Прп. Михаилъ Малеинъ* dans *Душеполезное Чтеніе* to. X (1890), p. 240.

(3) MIKLOSICH-MÜLLER, op. cit., to. VI, p. 20.

(4) Περιγραφὴ τῆς ἱερᾶς... Μονῆς τῆς Ὑπεραγίας Θεοτόκου... τοῦ Κύκκου. Venise, 819, p. 30.

(5) MIGNE, *Patr. Gr.*, to. CXX, coll. 1053-1065.

(6) Allusion contenue dans le Typique τοῦ Μαχαιρᾶ MIKLOSICH-MÜLLER, op. cit., o. V (II), μξ' p. 431.

(7) Cfr. PAPADOPOULOS-KERAMEUS, Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθήκη, to. II, 1 Partie, p. 443-444. - AL. DMITRIEVSKIJ, op. cit., to. III, (Τυπικά II.), p. 68.

(8) SP. LAMPROS, art. cité dans N. Ελλ., to. II, 1905, pp. 49-156.

(9) J. MÜLLER, *Historische Denkmäler in den Klöstern Athos*, Vienne, 1850, p. 49.

(10) PAPADOPOULOS-KERAMEUS, op. cit., pp. 435-438.

(11) J. B. PITRA, Δ. Χωματιανοῦ Πονήματα διάφορα οθ' dans *Analecta Sacra et Classica uris Ecclesiastici graecorum selecta paralipomena*, Paris, 1891, pp. 338-339.

(12) ...καὶ τύπους καὶ κανόνας ἐξέδωκε προσευχῆς καὶ διαίτης καὶ ἀκριβεστέρας τῶν μοχῶν πολιτείας. Sigille du Patriarche Nil, 1383, MIKLOSICH-MÜLLER, op. cit., to. II, Vienne, 872, p. 80.

(13) C. Vlachos, op. cit., p. 285, n. 1. Le manuscrit signalé ici n'est pas mentionné, ans le catalogue de Sp. Lampros.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avant de clore cette communication, il me reste à annoncer à mes auditeurs que les textes, dont je viens de les entretenir, vont paraître dans le Recueil des *Fontes Iuris Ecclesiastici Orientalium* publié par les soins et aux frais du Saint Siège. Je me permets aussi de leur adresser une double prière: celle de me signaler les lacunes et les omissions qu'ils auraient découvertes dans les listes des typiques de fondation et des testaments que j'ai mises sous leurs yeux, et surtout, s'ils le veulent bien, celle de me révéler la présence de textes encore inédits dans les archives et les bibliothèques privées ou publiques.

III.

Une mention particulière est dûe aux typiques italo–grecs [1].

Après Th. Toscani de Grottaferrata et le Cardinal Pitra, dont j'ai parlé plus haut, plusieurs liturgistes et historiens s'en sont occupés. Je citerai seulement M. Skaballanovič [2], J. Mansvetov [3], M. Lisitzine [4], et A. P. Dobroklonskij [5].

Mais l'étude la plus complète nous a été fournie par Al. Dmitrievskij [6]. Ce savant compte neuf principaux représentants du genre. Il divise les huit premiers en deux groupes distincts.

I. Au premier groupe appartiennent les typiques contenus dans les quatre manuscrits suivants:

1. Manuscrit de Turin n. 216, représentant le typique de Saint Nicolas de Casoles composé en 1174.
2. Manuscrit Barberini III, 69.
3. Manuscrit Barberini II, 102.
4. Manuscrit Vallicellane D. 61.

(1) Peut–être l'un ou l'autre de ces typiques monastiques de la famille italo-byzantine représente–t–il encore un original dû à l'initiative d'un fondateur. On ne pourra pas se prononcer sur ce sujet avant qu'ait été réalisée une étude comparative et exhaustive de tous les documents en présence.

(2) Op. cit., t. I, p. 402, n. 2.

(3) Op. cit., pp. 397–398 (cfr. pp. 124–125). Cet auteur ainsi que Lisitzine mentionnent le texte du typique figurant en tête de l'Anthologion de A. Arcoudios et un manuscrit de Vatopédi. S'agit–il du typique de Saint Nicolas de Casoles ou du typique provenant du terme de Soleto (dioc. d'Otrante) de l'an 1433 que TH. TOSCANI (op. cit., pp. 6–7) rattache à celui de S. Nicolas?

(4) Op. cit., p. 353, n. 117.

(5) *Прп. Θеодоръ, Исповѣдникъ и Игуменъ студійскій*, 1e p., Odessa, 1913, p. 94 ss. L'auteur énumère sept documents italo–byzantins.

(6) *Западные такъ называемые ктіторскіе или студійскіе типиконы* dans les «Trudy» de l'Académie Ecclesiastique de Kiev, 1895, pp. 633–679. Voir aussi ses commentaires dans l'introduction au premier volume des Τυπικά op. cit., pp. CXII–CXLIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II. Dans le deuxième groupe, Al. Dmitrievskij range les manuscrits suits:

1. Manuscrit Vatic. 1877 qui contient le typique du monastère de la S. V. τοῦ Μῆλι, en Sicile, composé en 1292.
2. Manuscrit Vatic. 1609.
3. Manuscrit Vienne 127 (ou 326, ou 144).
4. Manuscrit Barberini III, 78, qui contient le typique de l'Eglise hédrale de Bova.

III. Le neuvième typique est celui du monastère de la T. S. V. de Grotterrata rédigé en 1300 par l'Higoumène Blaise II.

Al. Dmitrievskij estime que les huit premiers typiques offrent des alogies remarquables avec le typique studite. Toutefois, à son avis, urs particularités sont assez sensibles pour qu'ils forment une catégorie part.

Quant au typique de Grottaferrata, à cause des infiltrations du rite main, l'illustre liturgiste l'appelle *grec-uniate*.

Le cod. 1249 de la Bibliothèque Casanatensis, qui fut écrit en 1595 par moine Luc de Grottaferrata, Lucas de Felicibus, n'est somme toute qu'un mpendium du typique de l'Higoumène Blaise II (1).

A part le typique de la cathédrale de Bova, les autres constituent des glements liturgiques pour les monastères avec quelques prescriptions cornant la discipline du chœur et du réfectoire.

A la nomenclature de Al. Dmitrievskij il faut ajouter:

1. Le typique de Saint Luc, Archimandrite et fondateur du monastère e Saint Sauveur à Messine (XII[e] siècle) (2).
2. Le typique du monastère de Patiri conservé dans la Bibliothèque 'Iena.
3. Le typique de saint Jean de Patelaria, dont I. Mansvetov a publié unique partie connue, conservée dans un manuscrit paléoslave (3).

Il semble que le monastère de Carbone possédait un typique propre, mais est perdu.

A ces documents de la littérature typique de l'Italie Byzantine, il faut jouter le testament de Gérasime, higoumène du monastère des Saints Pierre

(1) Cfr. ANT. ROCCHI, op. cit., p. CXXXVIII. Fr. BANCALARI, *Index codicum graecorum Bibliothecae Casanatensis*, Florence–Rome, 1894, p. 187. AL. DMITRIEVSKIJ donne les variantes lu typique de Blaise II fournies par ce manuscrit de la Casanatense, dans les *Труды* de Kiev, 1896, III, p. 541 sgg.

(2) SALV. ROSSI, *Archivio Storico Messinese*, t. V, 1904, pp. 138–158). D'après TH. TOSCANI, le cod. C. 29 de Grottaferrata, écrit en 1225, représente aussi le typique de St. Sauveur, op. cit., p. 6.

(3) Op. cit., pp. 442–445.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Paul de Spanopétra (Italie) [1], ainsi que le testament avec codicille de Grégoire, higoumène de S. Philippe de Fragalà, en Sicile [2].

Jusqu'à quel point les typiques liturgiques des monastères italo-byzantins sont-ils dépendants les uns des autres? A première vue, il est difficile de déterminer les exemplaires-types. Seule, une étude serrée et attentive - qui est encore à faire - pourra donner la clef du problème.

(1) B. DE MONTFAUCON, *Palaeographia Graeca*, pp. 402–409.

(2) G. SPATA, *Le pergamene greche esistenti nel grande Archivio di Palermo tradotte e illustrate*, Palermo, 1864, n. VI, pp. 197–204.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN